



## Réunion plénière du groupe-pays Niger<sup>1</sup>

Le mercredi 30 septembre 2009, à Cités Unies France

### Niger

- 27 décembre 2009 : Elections municipales au Niger

### France

- 23-24 octobre 2009 : 3èmes Assises de la solidarité internationale de Bretagne « Crise alimentaire, quels partenariats Nord-Sud pour y répondre durablement ? »
- 16 novembre 2009: Restitution de l'étude « Sécurité alimentaire et coopération décentralisée »
- 26 novembre 2009 : 2<sup>ème</sup> Assises sur l'action des jeunes à l'International
- **3 décembre 2009 : Prochaine réunion plénière du groupe-pays Niger**
- 16 -20 décembre 2009 : Sommet Africités V à Marrakech
- **15 décembre 2009-15 février 2010 : Dépôt du dossier de cofinancement Appel à Projet 2010-2012 en soutien à la coopération décentralisée**

---

<sup>1</sup> Cette réunion s'est tenue à la suite d'une réunion du Comité de Pilotage Aniya le mercredi 30 septembre 2009 au matin.

## Introduction

Le président du Groupe pays, Stéphane Valli, souhaite la bienvenue aux participants. Il rappelle que la deuxième phase du programme concerté Aniya s'est achevée en juin 2009. Il propose à l'ensemble des participants de renouveler une demande de cofinancement auprès du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes pour l'élaboration d'un nouveau dispositif d'action concerté. Le reliquat issu du programme Aniya 2006-2009 sera remis à Cités Unies France afin d'aider à l'élaboration de ce nouveau programme concerté. Rappelons que la prolongation du programme concerté était un souhait exprimé par les élus nigériens lors du colloque de Juvisy fin 2008 puis des Assises de la coopération franco-nigérienne qui se sont tenues à Niamey du 1<sup>er</sup> au 3 mars 2009. Le programme concerté intervient de façon complémentaire à l'action directe entre collectivités et permet une mutualisation des moyens, en offrant une vision d'ensemble du territoire nigérien.

L'une des ambitions de cette réunion est de reconsidérer les objectifs et de déterminer de nouvelles méthodes de travail pour que le programme concerté Niger se poursuive de manière optimale et puisse servir d'exemple pour d'autres programmes concertés.

Le dossier pays Niger, rédigé en collaboration entre Cités Unies France et la communauté de communes de Faucigny Glières et qui devrait être publié avant la fin du premier trimestre 2010, pourrait être une vitrine de la coopération décentralisée franco-nigérienne. Il présente le pays à travers son histoire et sa géographie, mais décrit aussi les partenariats de coopération bilatérale, multilatérale et décentralisée.

**Toutes les collectivités, associations, etc. ont été sollicitées pour intégrer au dossier Pays Niger une fiche de présentation de leur coopération.**

### I) Objectifs du groupe pays et du programme concerté Aniya

Il est rappelé les objectifs généraux des groupes pays. Ils sont des lieux d'échanges d'information et d'expérience entre les collectivités locales intervenant en coopération dans un même pays. Les groupes-pays de Cités Unies France permettent aux collectivités locales de mieux situer leur action par rapport :

- ▶ au contexte politique et socio-économique des pays dans lesquels elles interviennent,
- ▶ aux autres collectivités locales engagées dans le même pays
- ▶ aux autres acteurs de la coopération internationale (Union Européenne, Etat français, ONG, etc.).

**Le groupe favorise les complémentarités et la construction d'actions communes entre les collectivités locales sur le terrain.**

Le programme d'actions concertées ANIYA est présenté **comme un outil à disposition du groupe pour mettre en œuvre certains de ses objectifs**. Le programme concerté donnera au groupe **des moyens d'action mutualisés** et apportera **des financements complémentaires** du MAEE. Il est rappelé que le MAEE privilégie aujourd'hui ce type de démarche « inter-collectivités ». L'un des objectifs est également d'obtenir, à terme, des financements européens.

Compte tenu des contraintes de temps pour déposer le dossier de financement auprès du MAEE (février), les objectifs du programme concerté doivent être rapidement arrêtés.

Pour les trois prochaines années il est proposé de conserver, en plus des objectifs généraux « d'échanges d'information et d'expérience » des groupes pays, les **deux orientations principales** du précédent dispositif ANIYA :

- **Le soutien au développement de la coopération décentralisée franco-nigérienne** pour appuyer l'engagement de nouvelles collectivités dans la coopération décentralisée face aux difficultés rencontrées lors du démarrage d'un partenariat.
- **L'appui au processus de décentralisation au Niger.**

Nicolas Wit rappelle que les objectifs et les démarches du groupe pays et du programme concerté

sont différents bien que complémentaires. Un programme d'action concerté fait l'objet d'une demande de financement et d'une convention à la différence de la constitution du groupe pays. Un groupe pays se dote d'objectifs généraux avec une vision d'ensemble qui nécessite donc des moyens et c'est là qu'intervient le programme concerté comme outil ayant un rôle plus spécifique et limité dans le temps. Il semble donc nécessaire de clarifier les ambitions de chacun en rappelant que le groupe pays est le cadre et le programme concerté, un outil qui en émane.

**Stéphane Valli** rappelle que le programme concerté est un outil qui permet de faire le lien avec le Niger, c'est à dire de donner les moyens aux élus nigériens de se rencontrer et d'échanger sur leur métier. Il est donc plus adapté à la demande nigérienne. Le groupe-pays a une autre vocation de lobbying et d'analyse d'expérience.

**Danielle Toure-Roberget**, la représentante de Eau Vive Basse Normandie, rappelle que l'un des préliminaires d'un programme concerté est la réciprocité et la connaissance mutuelle des partenaires. A cet effet, la région Basse-Normandie a mis en place une formation de ses élus à la coopération décentralisée parallèlement à une formation des élus partenaires de Basse Normandie afin que la coopération décentralisée se déroule sur un pied d'égalité. La rencontre entre les partenaires est également une étape nécessaire.

**Baptiste Nay** (Conseil Général des Côtes d'Armor), a voulu insister sur les principes qui fondent la coopération décentralisée au Niger. Il propose d'élaborer une charte de la coopération décentralisée franco-nigérienne sur le modèle de la Charte de la Coopération Décentralisée pour le développement durable élaborée par Cités Unies France en 2004 qui reprendrait cet ancrage commun.

**Emilie Houzard** (Service de Coopération et d'Action Culturelle de l'Ambassade de France au Niger) confirme que sa vision du programme concerté est, comme son nom l'indique, un cadre de concertation, de capitalisation et de coordination des actions et permet un retour vis à vis des partenaires qui interviennent dans des actions de coopération décentralisée. Elle souligne qu'il faut dégager au sein de tous ces objectifs des objectifs généraux prioritaires pour le groupe-pays capables d'être évalués en terme de moyens pour de futures actions au sein d'un programme concerté.

## A) Présentation des propositions d'actions<sup>2</sup>

*En Italique avec le mot [ANIYA], les propositions pouvant être intégrées au programme d'actions concertées*

*En France*

- Echange d'information et d'expérience au sein du groupe :
  - ✓ *Mise en place d'une note d'information régulière (mensuelle ?) sur les activités des collectivités françaises et sur l'actualité au Niger [ANIYA]*
  - ✓ *Actualisation régulière du site Internet d'ANIYA [ANIYA]*
  - ✓ **Renforcer la capitalisation d'expérience (notamment pour les petites et moyennes collectivités)**
    - L'ensemble des participants propose de créer des **commissions/réunions thématiques** à l'intérieur du groupe-pays Niger portant par exemple sur les questions de l'eau, du foncier, de la jeunesse avec une volonté d'impliquer la

---

<sup>2</sup> cf Document de travail pour le futur programme concerté, pour les réunions du 30 septembre 2009 du groupe-pays Niger et du comité de pilotage d'Aniya et Propositions d'actions provenant de l'association RECOTEC-ANIYA pour le prochain programme pluriannuel d'actions concertées.

partie nigérienne. Ces commissions « techniques » refléteraient la diversité des partenaires, élus, institutionnels ou issus du monde associatif. Elles permettraient un approfondissement de points clefs apparus comme problématiques. L'ensemble du groupe pays Niger pourrait ensuite travailler sur des données déjà analysées et construites par ces commissions thématiques. *Des actions « thématiques » concrètes et concertées pourraient éventuellement découler de ses travaux [ANIYA].*

- **Il est également proposé la création d'un recueil de bonnes pratiques.** Il pourrait rassembler les conclusions des travaux des commissions thématiques.
- ✓ **Promouvoir des réflexions transversales avec d'autres groupes-pays de la sous-région Afrique de l'Ouest** à l'intérieur de Cités Unies France.
- ✓ *Développer des moyens modernes et souples de rencontre comme les vidéoconférences pour faciliter les échanges entre élus français et/ou avec les élus nigériens [ANIYA]*
- Développement de la coopération franco-nigérienne :
  - ✓ *Sensibilisation « territoriale » à la coopération* **Stratégie de concertation territoriale** qui consiste à donner les moyens aux collectivités de sensibiliser et d'impliquer l'ensemble des acteurs d'un territoire à la démarche de coopération décentralisée avec le Niger. (sur l'exemple du CG des Côtes d'Armor qui a su mobiliser des communes Costarmiricaine et qui a su les convaincre de s'impliquer dans une coopération avec des communes du nord Niger) [ANIYA]
  - ✓ *Stratégie de développement de la coopération décentralisée avec le Niger par une démarche de sensibilisation (production de ressources telles que des plaquettes ou un site internet), sensibilisation lors de congrès (Association des Maires de France par exemple) [ANIYA].*
  - ✓ **Recherche de financement auprès de nouveaux acteurs comme les entreprises privées** (Areva)
- L'appui au processus de décentralisation au Niger :
  - ✓ *Un référent / une équipe opérationnelle sur place [ANIYA]* qui travaillerait en coordination et complémentarité avec les autres partenaires au Niger et qui ferait entendre la voix de la coopération décentralisée. Il pourrait être créé un poste de volontaire international et/ou recruté un cadre Africain.

### **Un débat s'ouvre sur la représentation de la coopération décentralisée franco-nigérienne au Niger :**

Le débat a porté sur la nature de la représentation : technique et/ou politique.

Le besoin d'une représentation technique –d'une équipe opérationnelle- apparaît, pour tous, comme une évidence. En plus de la mise en œuvre des actions concertées, l'équipe pourrait également mettre en place des procédures communes et certifiées de contrôle des flux financiers et d'évaluations des actions de coopération. Le débat porte plus sur la dimension « politique » de la représentation.

Stéphane Valli et Emilie Houzard ont rappelé la demande -le besoin- d'une représentation de la coopération décentralisée lors de certaines réunions au Niger (réunion des partenaires de la décentralisation, réunion avec les ministères, lien avec l'ambassade, etc.). Le représentant de la coopération doit avoir une légitimité pour s'exprimer, quel mandat collectif lui donne t-on ? Doit-il s'agir d'un élu nigérien (représentant de RECOTEC-ANIYA), d'un salarié, d'un opérateur ? Aujourd'hui il semble, dans les faits, que c'est plutôt l'opérateur RAIL qui « représente » les coopérations. Alors que certains partenariats de coopération décentralisée au Niger se font de manière directe, sans opérateur, les membres du groupe s'accordent unanimement sur le fait que le RAIL ne peut être le représentant de la coopération décentralisée

franco-nigérienne.

**Une représentation « politique »** consisterait en la constitution d'une instance de lobbying en faveur de la coopération décentralisée. Elle pourrait également servir à faire remonter des points de vue et des positions communes, que ce soit du groupe-pays Niger ou de la France, notamment pour chercher des fonds. Nicolas Wit justifie la nécessité de cette représentation politique par le fait que la coopération décentralisée a besoin d'être connue et reconnue par d'autres acteurs de la coopération au développement, que ce soit tout d'abord les partenaires techniques, les partenaires financiers et les bailleurs (Banque Mondiale et Programme des Nations Unies pour le développement). Elle aurait pour rôle de porter la voix des collectivités françaises et défendre l'identité de la coopération décentralisée ainsi que sa valeur ajoutée dans la coopération au développement, c'est-à-dire revaloriser la coopération locale et son savoir-faire face à la coopération bilatérale. Elle permettrait également d'exprimer les revendications des élus nigériens.

Quelle que soit la nature de la représentation, il semble donc nécessaire de cadrer le mandat du représentant et d'élaborer préalablement une position commune, ce qui, dans le cas du Niger, est compliqué car soumis à la conjoncture politique fluctuante.

- ✓ *Poursuivre la dynamique de formation* [ANIYA]. Stéphane Valli souligne qu'une réflexion sur ces formations est nécessaire à la fois en termes de méthodologie (termes de référence non adaptés), d'efficacité des formateurs et de localisation de la formation. La discussion a porté également sur le contenu de ces formations, à savoir si elles devaient avoir un aspect général destiné uniquement aux élus ou un aspect davantage technique et sectoriel. La réflexion doit également porter sur la mise en œuvre de ces formations et sur leur suivi-évaluation.
- ✓ *Diffusion d'outils adaptés à la gestion des collectivités nigériennes* [ANIYA] (comptabilité, gestion du personnel) en lien avec l'Association Internationale des Maires Francophones.
- ✓ *Soutenir les échanges sud-sud entre collectivités locales* [ANIYA]: des voyages d'étude dans la sous-région permettraient une comparaison du métier d'élus mais aussi des échanges et de formations entre élus de la région sur des problématiques communes telles que la gestion des populations nomades.

Certains participants ont mis en avant la notion d'échanges de compétences entre élus plutôt que celle de formation, mais tous ont insisté sur la nécessité d'un suivi et d'un retour sur ces formations.

**Nicolas Lebeurier**, le représentant de l'ONG Afrique Verte, rappelle que certaines organisations non gouvernementales ont une expertise ancrée de longue date sur le terrain. Elles pourraient avoir un rôle d'intermédiaire entre les collectivités françaises et leurs homologues nigériennes. Les ONG spécialisées pourraient mettre en œuvre des formations au développement technique visant à impliquer les élus dans les projets de développement (démarche d'intéressement au projet) dans des domaines tels que la sécurité alimentaire (Afrique Verte), et notamment la filières céréales, l'eau (Eau Vive), ou encore le soutien au maraichage.

Concernant les échanges d'expérience, ceux-ci doivent être un moyen et non une fin et s'établir à partir d'un diagnostic préalable des besoins. La prise en compte de la réciprocité dans la démarche est également fondamentale avec toujours sous-jacentes la réflexion sur l'impact de la coopération décentralisée et celle du retour sur les territoires. Enfin, les formations sud-sud entre élus de la sous-région doivent être davantage mises en avant.

Certains questionnent le bien-fondé de l'utilisation d'un opérateur.

- ✓ *Recueillir et diffuser l'information sur l'offre de formation existante dans une démarche de capitalisation d'expériences au sein du groupe-pays*[ANIYA]. La question de la langue de rédaction de ces documents a été soulevée (langue locale ou

- français).
- ✓ **Le renforcement du centre de ressources et de moyens au Niger** [ANIYA] : élaboration de fiches de veille sur la situation politique au Niger (qui sont déjà réalisées une fois par mois par un membre du RAIL), relance du site internet, mise à disposition d'ordinateurs pour les élus nigériens.
  - ✓ **Fournir une aide technique aux petites collectivités** [ANIYA]. qui ne disposent pas d'équipe opérationnelle pour l'accueil des missions et la mise en œuvre de projets de coopération décentralisée notamment dans les domaines de la mobilisation de fonds et de l'expertise sectorielle)
  - ✓ **Soutenir le démarrage de l'association RECOTEC-ANIYA** [ANIYA] sur les bases d'une association ayant les objectifs d'un « CUF-nigérien » et qui travail en étroit partenariat avec l'AMN.
  - ✓ **Recherche de financements groupés** [ANIYA] auprès du Ministère des Affaires Etrangères et Européennes et de l'Union Européenne dans le cadre d'une action concertée qui permettrait une mutualisation des moyens. Cette recherche de financement groupé pourrait se faire entre collectivités nigériennes, entre collectivités de la sous-région ou entre collectivités françaises en associant éventuellement des collectivités européennes.
  - ✓ **La création d'un fonds d'urgence** dans une logique de court terme ou d'investissement dans une logique de long terme qui pourrait être commun aux groupe-pays Niger et au groupe-pays Burkina.

## II) Point sur l'actualité politique et sociale au Niger

### *A) Bilan des inondations*

**Baptiste Nay** était présent au Niger lors des inondations qui ont touché Agadez et le nord du pays dans la nuit du 1<sup>er</sup> au 2 septembre 2009. Un sixième de la ville a été détruit et les dégâts ont touché à la fois des habitations, des infrastructures sociales et des outils de production (maraichage). Le Comité International de la Croix Rouge, l'Office de Coordination des Actions Humanitaires (Nations Unies) ont été immédiatement envoyés sur place afin de mettre en place une aide d'urgence, notamment alimentaire.

**Le Conseil Général des Côtes d'Armor** a donc lancé un appel à la solidarité et un fonds d'urgence orienté à la reconstruction des infrastructures sociales et des outils de production dans une approche structurante, globale et durable. Le fonds, géré par une commission permanente, et doté de 25 000 euros, servira à la reconstruction post inondations, surtout dans le domaine sanitaire (assainissement). Il se mettra en place à l'échelle de la ville en accord avec les élus nigériens sur la base de dispositifs de coopération décentralisée déjà existants.

**La commune de St Briec** a également mis en place un fonds d'urgence de 10 000 euros pour le suivi de la commune d'Agadez.

Quant au fonds mis en place par Cités Unies France, Nicolas Wit rappelle les deux principes qui le régissent : premièrement ce sont les collectivités qui contribuent qui décident de l'affectation des ressources et deuxièmement il s'agit de valoriser la coopération décentralisée existante. Ce fonds est destiné à porter la seule voix des collectivités territoriales françaises partenaires du Niger dans un souci de gestion administrative et financière, mais aussi de clarification et de visibilité face aux partenaires afin de réaffirmer la spécificité de la coopération décentralisée.

Le fond mis en place par la commune de St Briec sera géré soit par Cités Unies France, soit en gestion directe. Le fonds pourrait se mettre en place de mairie à mairie, Saint Briec étant en

contact direct avec la mairie d'Agadez, ou par l'intermédiaire d'une association de microprojet partenaire de la commune qui fonctionnerait alors comme opérateur.

**Emilie Houzard** intervient pour mettre en garde les collectivités quant à l'opérateur qu'elles utiliseront pour mettre en place leur fonds d'urgence. Elle rappelle qu'un comité ad-hoc de gestion des inondations a été mis en place au Niger sous l'autorité du gouverneur d'Agadez, lui-même placé sous contrôle du Ministère des Affaires Religieuses et de l'Action Humanitaire. Elle rappelle qu'une demande d'aide d'urgence a été faite auprès du Centre de crise du Quai d'Orsay. Elle recommande aux collectivités de passer soit par des institutions internationales, notamment le PNUD ('Programme des Nations Unies pour le Développement), soit par des ONG françaises afin d'éviter toute récupération politique. Il faut bien cibler le projet auquel on destine les ressources avant de choisir son opérateur (action rapide ou action de reconstruction à plus long terme).

**Mme Toure-Roberget** indique que Eau Vive est représentée au Comité ad hoc en la personne de Eve Janodet. Elle confirme que l'une des priorités dans cette région consiste en l'assainissement des zones de reconstruction.

### *B) Bilan de la situation politique*

**Emilie Houzard** fait ensuite un point sur la situation politique au Niger depuis le référendum<sup>3</sup>. Cités Unies France tiendra les collectivités françaises informées des éléments politiques qui lui parviendront de l'ambassade.

Emilie Houzard indique la création d'une nouvelle commune qui remplace la circonscription de Torodi pour faciliter la représentation des minorités.

Elle souligne que l'opposition semble absente et que le référendum est considéré comme un acquis sur lequel on ne peut revenir. La justice semble encore transparente et ne pas subir les pressions du gouvernement comme le confirme la libération de Mahrou Amadou, un leader de la société civile.

Quant aux Touaregs, le processus de négociation a été mis entre parenthèses mais toutes les manifestations de l'opposition ont été interdites sauf à Agadez. Le Nord du pays n'est pas sécurisé en raison de la présence de mines. Néanmoins, Mme Christel Pernet, la représentante de l'association Les Puits du Désert a néanmoins affirmé que son voyage entre le 6 et le 29 août dans le nord du Niger s'était déroulé sans encombre.

*Il est rappelé que* l'Union européenne a certes gelé en partie des aides destinées au Niger mais ce gel n'a pas affecté les domaines prioritaires, notamment la sécurité alimentaire.

### L'impact de la situation politique au Niger sur les collectivités locales nigériennes et sur l'avenir de la coopération décentralisée franco-nigérienne

Les collectivités françaises partenaires avec le Niger semblent en position d'attente mais elles poursuivent les projets engagés. Les élections municipales prévues le 27 décembre 2009 devraient normalement avoir bien lieu. Néanmoins, l'impact de la situation politique actuelle sur les élections municipales se traduit par le fait que de nombreux candidats vont boycotter les élections ou se présenter sans étiquette.

Concernant l'élaboration d'une position commune des collectivités françaises, elles s'inquiètent du recul de la décentralisation et de la démocratie au Niger. Certains maires ou élus, notamment celui de Téra, partenaire de la communauté de communes de Faucigny Glières et des élus de Say, partenaire de Pezilla-la-Rivière, ont été destitués par les préfets.

---

<sup>3</sup> Une note sur l'actualité politique au Niger suite aux élections législatives provenant de l'Ambassade de France au Niger sera envoyée prochainement aux collectivités membres du groupe-pays.

Selon E.Houzard, la situation n'est pas propice pour que des élus français se rendent au Niger puisque les élus sont considérés comme représentants de l'état français et pas des collectivités, ils ne sont donc pas considérés comme neutres. La présence des ONG est donc mieux acceptée que celle des élus.

Stéphane Valli rappelle que seul le gouvernement français peut s'exprimer officiellement sur la situation politique au Niger. Les collectivités françaises ont un devoir de réserve. Pour autant, le groupe Niger souhaite réaffirmer son attachement au processus de décentralisation et s'inquiète des risques de régression et plus globalement de l'évolution de la démocratie locale.

L'ensemble des collectivités s'accorde à dire que les acquis de la décentralisation doivent être maintenus.

Il est proposé de demander à Charles Josselin d'interpeller les autorités françaises sur la situation politique au Niger. Suite à cette intervention, il est également proposé la rédaction d'un communiqué qui établirait la position commune du groupe-pays.

Pour information, l'ambassadeur du Niger en France a été rappelé et son successeur n'a pas encore été désigné.

#### **Rappel Appel à projets Ministère des Affaires Etrangères et Européennes**

- L'appel à projet 2010-2012 est disponible sur le site du Ministère à partir du 15 décembre, et ce jusqu'au 15 février.
- Pour l'Appel à projet 2009 il faut demander au Secrétariat Général à l'Action Régionale (SGAR).
- Pour l'Appel à projet 2007-2009, le versement de la troisième tranche est soumis à la restitution de compte-rendus techniques et financiers.

#### Participants

Emilie Houzard, Conseiller de coopération non-gouvernementale, AMBASSADE DE FRANCE AU NIGER

Stéphane Valli, Vice-président, COMMUNAUTE DE COMMUNES FAUCIGNY-GLIERES

Jean Le Floch, Conseiller général, CONSEIL GENERAL DES COTES D'ARMOR

Alain Roch, Adjoint au maire, JUVISY SUR ORGE

Brigitte Blévin, Adjointe au maire, SAINT BRIEUC

Nathalie Pique, Adjointe au maire, PEZILLA LA RIVIERE

Jean-Antoine Telasco, Adjoint au maire, PEZILLA LA RIVIERE

Bernadette Brosseau, Conseillère municipale déléguée, LONGPONT SUR ORGE

Laurence Canal, Directrice des Affaires Européennes, CONSEIL GENERAL DU PAS DE CALAIS

Marie-Christine Delacroix, Collaboratrice, CONSEIL GENERAL VAL DE MARNE

Karine Trystram, Chef de services relations internationales, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE

Basile Pierre, Chargé de projet, CONSEIL GENERAL DU VAL DE MARNE

Emilie Robert, Chargée de mission, COMMUNAUTÉ DE COMMUNE FAUCIGNY-GLIERES

Jérôme Bouquet, Chargé de mission, SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE LA VALLEE DE L'ORGE AVAL

Heike Delcros, Chargée de mission, JUVISY SUR ORGE

Baptiste Nay, Responsable de programme, CONSEIL GENERAL DES CÔTES D'ARMOR

Corinne HAY, Stagiaire, CONSEIL GENERAL DU PAS DE CALAIS

François Jay, Directeur général, PROVADEV

Danielle Toure-Roberget, Présidente, EAU VIVE BASSE NORMANDIE

Christel Pernet, Président, ASSOCIATION LES PUITTS DU DESERT

Fernand Rolet, Président, MISOLA

Nicolas Lebeurier, Responsable de communication, AFRIQUE VERTE

Nicolas Wit, Directeur-général-adjoint, CITES UNIES FRANCE

Frédérique Proust, Responsable administrative, CITES UNIES FRANCE

Astrid Frey, Chargée de mission, CITES UNIES FRANCE

Tristan Routier, Chargé d'études, CITES UNIES FRANCE

Charlotte Héral, Stagiaire, CITES UNIES FRANCE

#### Excusés

Toussaint Caradec, Chargé de mission, MINISTERE DES AFFAIRES ETRANGERES ET EUROPEENNES

Bernadette Guilly, Directrice générale adjointe, JUVISY SUR ORGE

Balkissa Diallo Ousmane, Conseillère municipale, PEZILLA LA RIVIERE